

Zone de secours Hainaut centre

Rue des Sandrinettes 29
7033 CUESMES

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 3 juin 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DAYE Maxime, Bourgmestre remplacé par THIBAUT Bénédicte
DI RUPO Elio, Bourgmestre, remplacé par SAKAS Achile
GOBERT Jacques, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc
DE VOS Karl, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
SAINT-AMAND Oliver, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre remplacée par ANTHOINE Albert

LECLERCQ Christian, Bourgmestre, excusé
DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre, excusé

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Divers - Convention - Logiciel libre "Gestion électronique des documents"

Le Conseil de Zone Hainaut-Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement l'article 63, alinéa 1er, 7° et alinéa 2;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes et plus particulièrement l'article 26, f;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de

marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Conseil de céans du 11 mars 2015 "d'approuver l'affiliation de la zone de secours à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO srl";

Vu la décision du Collège de 16 décembre 2015 de souscrire dans le capital d'IMIO srl, un apport en numéraire de 1858,71 € au budget extraordinaire 2015, à l'article 35101/812-51;

Considérant que la participation au capital est une condition nécessaire pour bénéficier du logiciel libre " Gestion électronique des documents ";

Considérant la proposition de convention-cadre jointe en annexe pour l'année 2016 accompagnée de l'annexe logiciel libre " Gestion électronique des documents " faite par IMIO (annexe 1);

Considérant l'offre de prix pour le logiciel de gestion électroniques de documents accompagnée de ses dispositions particulières – Annexe 02 à la convention cadre de service IMIO/ZS Hainaut-Centre/2016-01 ;

Que l'offre est évaluée à 8676,73 € HTVA de la façon suivante ;

Prestations de mise en œuvre (frais unique – par instance):	2.600,00 euros HTVA
Montant annuel couvrant les services de mise à disposition de la solution :	3.684,00 euros HTVA
Fourniture du matériel et logiciel de dématérialisation (coût unique) :	1.543,41 euros HTVA (scanner et codes-barres)
Maintenance du matériel et logiciel de dématérialisation (frais annuels) :	849,32 euros HTVA
Prestations complémentaires :	Toutes demandes de prestations non reprises dans la description de la mission feront l'objet d'un devis émis par IMIO sur base d'un tarif homme/jour de 650 € HTVA. Sont également à prendre en considération au titre de prestations complémentaires toutes demandes spécifiques du membre adhérent qui ne peuvent faire l'objet d'une mutualisation. Les formations organisées sur site ou dans nos locaux pour le pouvoir local. Dans ce cas, un avenant précisant l'objet de la demande, le montant estimé, les modalités de la mise en œuvre et les délais sera établi.

Considérant qu'il est prévu un montant de 250.000 € à l'article budgétaire n°351-01/123-03 - Frais de gestion et de fonctionnement informatique au budget ordinaire 2016;

DECIDE, à l'unanimité ,

Article 1er : d'approuver la convention jointe à la présente ainsi que ses annexes ;

Article 2 : d'imputer la dépense de 8676,73 € HTVA à l'article budgétaire n°351-01/123-03 - Frais de gestion et de fonctionnement informatique au budget ordinaire 2016.

Par le Conseil:

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Pascal HOYAUX